

Division des personnels DIPER

Bureau DIPER 1

Affaire suivie par :

Anna POLIN

Tél : 05 56 56 37 87

Mél : dsden33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919

33060 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le 26 août 2025

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des Services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public de Gironde

Objet : Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école 2 classes et plus – Rentrée 2026

Références :

- III de l'article L411-2 du code de l'éducation dans sa rédaction issue de la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 ;
- Décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs ;
- Note de service ministérielle du 13 octobre 2022 ;
- Arrêté du 21 mars 2024 portant organisation de la formation des directeurs d'école.

FICHE 1 : Modalités d'inscription et de candidature, dates et déroulement des épreuves, nominations

La liste d'aptitude est arrêtée par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, après avis de la commission départementale. **L'inscription sur la liste d'aptitude est valable durant trois années scolaires consécutives.**

Les enseignants doivent justifier de trois ans de service d'enseignement au 1^{er} septembre 2026 pour demander leur inscription sur la liste d'aptitude (titularisation au 1^{er} septembre 2023).

Les enseignants assurant un intérim de direction d'école durant la présente année scolaire ou ayant exercé les fonctions de directeur au moins une année scolaire peuvent demander leur inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur sans condition d'ancienneté, selon les modalités précisées dans la fiche 1.

Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude au **1^{er} septembre 2024** et au **1^{er} septembre 2025** sont dispensés de **réinscription**.

Les enseignants **ayant préalablement exercé les fonctions de directeur pendant trois ans**, (même non consécutifs) **et** ayant été inscrits sur une liste d'aptitude antérieure à 2024 doivent demander leur **réinscription de droit**, sans passage préalable devant une commission d'entretien, **s'ils souhaitent une mobilité sur un autre poste de direction au titre de la rentrée 2026.**

L'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur ne constraint pas à solliciter un poste de direction au mouvement départemental.

Les candidatures devront être déposées entre **le 01 et le 14 septembre 2025** inclus, selon les modalités précisées dans la fiche 1 ci-jointe.

Les entretiens auront lieu les **mercredis 26 novembre et 03 décembre 2025**.

François-Xavier PESTEL

